Interrogation

Bulletin œcuménique

N° 7 – octobre 1996

Paraît 8 fois par an

Une loi rétrograde et injuste

Dimanche, 1er décembre, le peuple suisse se prononcera non seulement sur l'aspect technique de la Loi sur le travail, mais sur une manière de vivre!
Aux chantres du capitalisme sans âme, le peuple helvétique risque, cette fois, de leur opposer un «non» résolu.

Dans le passé, l'équipe rédactionnelle d'Interrogation a parfois pris position lors de votations fédérales.
La rédaction, unanime, invite aujourd'hui ses lecteurs à ne pas sacrifier des valeurs essentielles.

Avec beaucoup d'autres organisations syndicales et politiques, avec les Eglises protestante et catholique - qui cette fois-ci «se mouillent» pour une votation importante - nous souhaitons non seulement le respect du dimanche, mais une vraie justice sociale pour les travailleurs(eues).

Les heures supplémentaires non payées à leur juste prix, le travail de nuit pour les femmes, les grands magasins ouverts certains dimanches, que voilà un retour en arrière inadmissible!

Osons le crier, avec conviction, ce premier dimanche de décembre.

Bernard Bavaud



Deux évêques au risque de l'Evangile

Guy Riobé, Jacques Gaillot. Deux évêques dans la tourmente de l'actualité. Le premier nous a quittés en 1978, le second a été relevé de ses fonctions en 1995. Mais leurs destins se croisent sur la route de l'humanité. Non sans risques. Portraits croisés dans un livre de Jean-Marie Muller.

Notre Eglise *« ne saurait verrouiller les portes pour disposer plus sûrement d'elle-même. Elle se reçoit à chaque instant de Dieu pour être sans cesse envoyée, immergée dans le monde, pauvre, modeste, fraternelle, messagère de joie, donnant sa voix (...) à tous ceux-là qui nous crient silencieusement l'Evangile »*. Ces lignes de feu paraissent brouillées par le retour des certitudes figées. Mais sous la cendre des années, ceux qui eurent le privilège de connaître Guy Riobé ressentiront à leur évocation l'émotion qu'ils éprouvaient à entendre ou à lire l'évêque d'Orléans, un homme qui croyait à la conversion de l'Eglise, à son entrée de plain-pied dans le monde de ce temps, comme l'avait souhaité le concile de Vatican II. Guy Riobé, évêque depuis 1961, s'était engagé avec passion *« dans ce sillage de liberté créatrice »*. Mais quand il écrit cette page dans *Le Monde* des 9-10 juillet 1978, c'est un homme fatigué qui s'exprime. Un homme qui a eu le courage de défier le pouvoir de la violence et des armes, mais aussi l'inertie des chrétiens et la passivité de l'Eglise devant les graves problèmes de l'heure.

En 1969, l'évêque d'Orléans est passé de la cathédrale au prétoire pour témoigner devant la justice en faveur de deux prêtres de son diocèse et de Jean-Marie Muller, qui ont renvoyé leur livret militaire, un acte de protestation décidé au terme d'un jeûne complet de trois jours. Cette présence, comme d'autres prises de position courageuses, loin de valoir à Guy Riobé une large estime, le conduira dans les allées douloureuses de l'incompréhension et des basses attaques, y compris de la part du clergé.

Parmi ses gestes les plus remarqués, le communiqué du 10 juillet 1973, condamnant les essais nucléaires français, restera sans doute comme celui qui l'a projeté sur l'avant-scène de l'actualité. Cette action d'éclat se situe dans le cadre d'une opération où se distingue également le général Jacques de Bollardière, compagnon de la Libération, grand officier de la Légion d'Honneur et... militant non-violent au courage inflexible. Tandis que Bollardière est arrêté et incarcéré pour son soutien au groupe non-violent qui tente de s'interposer dans le Pacifique, le communiqué de Mgr Riobé se fait *« harponner »* dans les colonnes du Figaro par l'amiral de Joybert, chef d'état-major de la marine. Plus encore, dans la soirée du 14 juillet et à la télévision, Joybert récidive dans une petite phrase assassine restée célèbre et qui déclenche alors une formidable polémique : *« Halte-là, messieurs de la prêtrise ! Voulez-vous, s'il vous plaît, vous mêler de vos oignons »*.

LA « FOLIE DE L'ÉVANGILE »

Devenu aux yeux de l'opinion l'un des porteurs de la *« folie de l'Evangile »*, Guy Riobé se dit néanmoins effrayé par le risque de vedettariat qui l'entoure. Une maison d'édition le sollicite pour un gros livre. *« Sur quoi ? »*, demande l'évêque. *« N'importe quoi, pourvu que votre nom soit sur la couverture »*. Le genre même de *« proposition »* qui blesse Guy Riobé autant, sinon davantage, que la contestation. Ce qu'il voulait, il le dit si bien dans l'un de ses textes phares, intitulé *Prier sur la ville* : *« Comment rendre Jésus-Christ nouveau pour les hommes ? »*.

Dans la soirée du 18 juillet 1978, alors qu'il s'accorde quelques jours de repos en Camargue, Guy Riobé descend à la mer *« à l'heure où les estivants fuient la plage »*. Seul dans l'eau, il se noie, suite à un malaise cardiaque. Emporté par la vague, son corps sans vie est retrouvé par un pêcheur, à une cinquantaine de mètre du rivage...

Par quels cheminements cette destinée croise-t-elle celle de Jacques Gaillot ? Jean-Marie Muller, proche de Guy Riobé, se garde de forcer les rapprochements, tout en faisant apparaître au fil des pages les correspondances profondes entre les deux évêques. Tout d'abord la spiritualité. Jacques Gaillot était étudiant à Rome lorsqu'il a découvert les fraternités sacerdotales du père de Foucauld, dont le responsable était à l'époque... Guy Riobé. En été 1983, alors qu'il est évêque d'Evreux depuis le 20 juin 1982, Jacques Gaillot lit l'ouvrage de Jean-François Six *Guy Marie Riobé, évêque et prophète*. Il souligne quelques phrases de l'évêque disparu : *« Faire route avec ceux dont l'Eglise est loin »*. *« Il nous faut une Eglise en pleine vie »*. Pour le jeune évêque d'Evreux, Riobé était quelqu'un *« qui se laisse interpeller par l'événement »*. Il tentera d'en prendre de la graine. Et se verra confronté aux mêmes problèmes.

Jacques Gaillot devant un tribunal pour la défense d'un objecteur de conscience, ou solidaire du peuple palestinien, ou présent à Port-au-Prince pour l'investiture d'Aristide ; Jacques Gaillot happé par les médias, désavoué par ses pairs... Bien des fois, l'audace de l'Evangile a conduit l'évêque d'Evreux aux carrefours de l'histoire, là où Guy Riobé, déjà, avait ouvert la voie.

Dans ces *Portraits croisés*, Jean-Marie Muller prend ses distances de toutes les polémiques qui ont entouré la destitution de Jacques Gaillot ou assombri l'épiscopat de Guy Riobé. Son projet vise à décanter l'impact des faits et gestes des deux évêques et de montrer pourquoi leur parole a retenti si fort dans l'opinion. On en pressent la raison. Ils ont moins cherché à expliquer la doctrine qu'à actualiser la parole subversive de Jésus de Nazareth, reprise et assumée à compte personnel. Pour cela, ils ont pris tous les risques. Y compris celui d'être rejeté par leurs propres frères.

Albert Longchamp

• Guy Riobé - Jacques Gaillot. Portraits croisés, *de Jean-Marie Muller. Ed. Desclée de Brouwer, 344 p., 158 F.*

Témoignage chrétien,

28 juin 1996

CHAPEAU !!!

Il y avait autrefois
Un beau carrefour,
Bien aménagé
Bien utile pour la circulation.
Bien moderne.

Et puis sont survenus
Quelques troubles
Quelques manifestations
Signifiants
Des ras le bol...

Le carrefour en a souffert
Bien souffert
Il est devenu
Méconnaissable
Même impraticable
Un amas de débris
Soulevés, retournés, emmêlés

Avec les temps
Devenus encore plus durs,
Le chômage
Rien à faire...
Sinon retrouver les autres
Et palabrer
Pour faire passer le temps
Faire passer l'ennui
Faire passer les soucis
Faire le plus savoir quoi faire...

Et puis certains se sont levés
Pour mettre un peu d'ordre
A ce carrefour...
Pour lui redonner une allure
Moins détruite
Et plus utile à la circulation

Et plutôt que de ne rien faire
D'autres ont suivi...
Remuant ce qui empêchait
Le passage des véhicules

Ainsi le carrefour
Reprenait une allure utile
Peut-être avait-il même de l'allure.

Les travailleurs occasionnels
Se dirent que leur travail
Valait quand même
Un brin d'oseille ou de blé
Et ils se sont mis à
Tendre un chapeau...

« Pour nous encourager et pour continuer d'avoir des forces pour accomplir ce travail qui vous est utile...»

Et les piècettes tombèrent

Au fil des jours qui passèrent
Ils constituèrent plusieurs équipes.
Quand l'une a assez de pièces
Dans le chapeau...
L'autre équipe prend le relais
Et ainsi de suite...

La personne qui m'a raconté
Cette histoire revenait
Du Cameroun, de Douala...

Gilbert Zbaeren

Violence au quotidien
Bulletin ENI - n° 19, septembre 1996

Des villes synonymes de violence, mais aussi des symboles d'espoir

Genève, le 20 septembre - Le Conseil œcuménique des Eglises (COE) dresse une liste de sept villes dans le monde qui connaissent la violence au quotidien, mais dont l'expérience peut aussi contribuer à la recherche de la paix.

Cette liste – qui comprend déjà Rio de Janeiro et Johannesburg – sera l'élément central d'un programme du COE visant à encourager les Eglises à jouer une part prépondérante dans le règlement non violent des conflits.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle initiative – «Peace to the city» (Paix dans la ville) – lancée aujourd'hui par le COE.

Les sept villes devraient «démontrer de façon visible la force destructrice de la violence et les initiatives importantes prises en vue de rétablir la paix et la justice».
Grâce à cette initiative, le COE espère que les villes serviront de modèles permettant d'instaurer une culture de paix dans le monde.

Ce projet a été approuvé par le Comité central du COE, réuni à Genève du 12 au 20 septembre.

«Ces villes devraient être des villes connues pour les conflits qui les affectent, des villes qui sont des symboles, des synonymes de violence mais aussi des symboles d'espoir, comme Belfast et Manille, comme Beyrouth et Chicago, Mostar et Port-au-Prince», a déclaré le 19 septembre, Margot Kässman, membre du Comité exécutif du COE, lors d'une conférence de presse, en précisant que Rio de Janeiro et Johannesburg avaient déjà été choisies.

Ces deux prochaines années, des équipes se rendront dans les villes. Puis, des représentants des villes choisies se réuniront lors de la prochaine Assemblée du COE – en 1998 à Harare, au Zimbabwe – pour indiquer aux Eglises membres du COE ce qu'elles pourraient faire, après l'Assemblée, pour faciliter leur tâche face à la violence.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme du COE «Vaincre la violence» qui vise à «mettre en question et à transformer la culture mondiale de la violence pour qu'elle cède la place à une culture de paix juste», et qui, selon Margot Kässmann, «pourrait devenir l'entreprise sociale et éthique la plus importante du COE».

Stephen Brown

Economie
Journal de GE, le 2 septembre 1996

Banque Mondiale: entente sur l'initiative pour la dette

La Suisse aurait souhaité aller plus loin, mais le consensus actuel est acceptable.

Le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Franz Blankart, a salué lundi devant le Comité du développement de la Banque Mondiale (BM) l'accord trouvé sur l'allégement de la dette des pays les plus démunis (dite Initiative PPTE). La Suisse aurait souhaité aller plus loin, mais le consensus actuel est acceptable.

Promotrice d'idées libérales et progressistes en matière d'allégement de la dette, la Suisse était regardée il y a à peine deux ans avec beaucoup de scepticisme par ses collègues de la BM, a commenté M. Blankart. Certes, les autorités suisses auraient préféré une réduction de 90% de la valeur actuelle de la dette, soutenant en cela la position du Groupe des 24, le forum qui défend les intérêts des pays en développement au sein des Institutions de Bretton Woods. Mais l'effort consenti par la plupart des institutions internationales et les pays donateurs n'en est pas moins remarquable, selon M. Blankart. Selon ce plan, le Club de Paris, qui réunit les dix-huit principaux Etats créanciers des pays endettés, pourra désormais alléger jusqu'à 80% de la dette des pays les plus pauvres contre 67% auparavant.

La BM a calculé que le plan devrait coûter entre 5,6 milliards et 7,7 milliards de dollars, selon les hypothèses de croissance des pays concernés et leur nombre. Un groupe de 8 à 20 pays, essentiellement africains, pourraient en bénéficier et peut-être un ou deux avant la fin de cette année, selon le président de la BM James Wolfensohn. (ATS)

Les laboratoires pharmaceutiques cherchent des plantes médicinales

A qui appartient la nature? En Inde et au Costa Rica, les entreprises pharmaceutiques payent les communautés autochtones pour leur savoir traditionnel. Exemples à suivre.

Les forêts tropicales abritent des milliers d'espèces végétales dont une bonne partie n'est toujours pas répertoriée par les botanistes. Par contre, pour les peuples indigènes, ces plantes sont source de médicaments depuis des siècles. Les secrets qui guérissent diverses maladies et infections se transmettent de génération en génération. Pendant longtemps, ce potentiel a été ignoré par la médecine moderne. Plus maintenant. Aujourd'hui, les laboratoires pharmaceutiques se promènent au plus profond des forêts vierges à la recherche des plantes médicinales. Cette recherche ne peut se faire sans la complicité des autochtones. Mais dans plusieurs cas, une fois leur mission accomplie, les chercheurs partent avec des savoirs qui aboutissent à la commercialisation de médicaments. Les indigènes ne sont aucunement récompensés pour la préservation de leur habitat et encore moins pour les informations fournies aux chercheurs. Un exemple. Le neem est un arbre presque sacré en Inde. Depuis des siècles, il fournit des substances utilisées pour traiter diverses maladies aussi bien que pour repousser les insectes. Du savon, du dentifrice et autres huiles bienfaisantes contenant des extraits du neem sont sur le marché depuis longtemps. Mais voilà, ses qualités ont été «découvertes» par la multinationale Grace, qui en a rapidement tiré tout un assortiment de produits. Elle a déposé aux Etats-Unis le brevet et s'est approprié ainsi les droits exclusifs sur l'exploitation de l'arbre miracle. Ça fait grincer des dents. Des procès sont en cours.

EMPÊCHER LE PIRATAGE

Les exemples d'impérialisme génétique sont nombreux. Pour empêcher le piratage, la communauté internationale a signé la convention de la biodiversité. Les pays signataires reconnaissent le rôle fondamental joué par les peuples indigènes dans la préservation des connaissances ancestrales. Ils acceptent également que tout profit qui en résulte devrait être partagé non seulement par ceux qui mettent au point des médicaments modernes mais aussi avec les populations locales. Malgré cette convention, de nombreuses sociétés commerciales brevettent les ingrédients actifs à leur seul profit.

Mais il n'y a pas que des spoliateurs. En Inde, la tribu des Kani a attiré l'attention des scientifiques sur une plante qui stimule le système immunitaire et libère de l'énergie dans l'organisme humain. La substance active – du nom de jee-vani (la vie) – contenue dans cette plante aurait les mêmes propriétés que le ginseng chinois. Les membres de la tribu consomment les graines crues chaque fois qu'ils entreprennent un travail fatigant. «Le monde ignorait tout de cette plante unique jusqu'à ce que les Kani nous l'aient montrée», raconte au magazine «Nature» Palupu Pushpandagan, directeur de l'institut qui a isolé la substance active. Aujourd'hui, des médicaments à base de jee-vani sont mis sur le marché par une société pharmaceutique. Mais la propriété intellectuelle a été attribuée aux Kani. Quelque 2500 familles partagent les bénéfices des ventes. Autre exemple. Le Costa Rica, en Amérique centrale, est un paradis pour les botanistes. Selon eux, le pays recèlerait 500 000 espèces végétales. Autant dire que la forêt costaricaine constitue un trésor inestimable pour l'industrie pharmaceutique. Une équipe de chercheurs du géant américain Merck & Co. sillonne la forêt à la recherche des plantes médicinales depuis 1991. En effet, la société a payé un million de dollars à l'Institut national de la biodiversité (Inbio) chargé de gérer le patrimoine forestier. De plus, selon l'accord, si Merck découvre des substances actives pour développer des médicaments ou d'autres produits, des royalties seront payées à l'Inbio.

InfoSud / RAM ETWAREEA

Journée mondiale de la paix

La journée mondiale de la paix, fixée au 17 septembre, permet chaque année de réfléchir à la campagne annuelle lancée par les Nations Unies, cette année: la lutte contre la pauvreté. A la demande des organisateurs de la célébration, je me suis efforcé de lier la grande et douloureuse question de la pauvreté à l'énigmatique question de la spiritualité.
L'une nous renvoie avec force à la scandaleuse condition humaine qui voit la misère devenir le vêtement du plus grand nombre, alors que l'autre, celle de la spiritualité, nous invite à nous interroger sur le sens de la vie humaine, sur le souffle qui l'anime.

Quand cette vie est broyée par la déchéance économique ou sociale, la recherche du sens se fait plus aiguë et risque toujours de choisir la voie de la justification. Ainsi les expressions entendues tournent autour de: - il faut bien qu'il y ait des riches et des pauvres! - et plus gravement, Dieu ne le veut-t-il pas? - et plus cyniquement, la pauvreté est un mal nécessaire! Dans notre culture occidentale, les réflexions ne manquent pas pour mettre les pauvres à leur place et les inciter à la patience, dans l'attente de jours meilleurs ici-bas, mais surtout *post mortem*!
Ainsi Napoléon avoue son intérêt pour la religion, «car, en prônant l'égalité de tous les humains, elle maintient l'ordre social et empêche les riches d'être massacrés par les pauvres». Pour supporter l'inégalité des conditions humaines qui voit les uns mourir de faim et les autres regorger d'abondance, il n'y a que l'autorité de Dieu qui permette d'accepter cette différence dans l'attente d'un autre partage, dans l'éternité. Ce style de pensée a fait fortune et a largement marqué la pensée populaire qui a beau jeu de dire aujourd'hui: «Ce n'est pas mon problème, débrouillez-vous, résignez-vous!»

La spiritualité pose la question du sens de la vie. Lorsqu'elle ne justifie pas la misère humaine, alors elle peut devenir source d'espérance.

Jean Martucci écrivait en 1977: «Si notre société laisse les pauvres sans droit, elle n'est qu'une société sans loi parce qu'alors rien ne vise à rétablir l'ordre social. Si notre société laisse les pauvres sans voix, elle n'est qu'une société sans prophète parce qu'alors personne ne cherche à éveiller les consciences enfermées. Si notre société laisse les pauvres sans joie, elle n'est qu'une société incapable d'écrire un nouveau chapitre de sa propre histoire parce que rien ne tourne son regard vers un avenir meilleur.»

Il faut du temps pour entrer dans cette perspective dans laquelle la spiritualité n'explique pas la condition humaine ni la justifie, mais dans laquelle la spiritualité est un levier, donne du sens à la vie et permet à l'homme ou à la femme de se redresser. Je trouve, dans ce sens, exemplaire l'engagement des Schwarzenberg, Gaillot et Jacquard dans la question des sans logis et des sans permis à Paris. Descendant dans la rue, ils ont donné espoir à quantité de désespérés.

Et je dis **descendant**. Ce terme dit à merveille le mouvement de la spiritualité qui s'offre comme une nouvelle espérance. Au travers de ce mouvement, résonne toute l'harmonique du partage et du jeûne. Aujourd'hui, nous ne pouvons oublier l'appel des jeunes de Bienne qui dénonce l'accumulation des dépenses militaires en vue d'une autre distribution en faveur de tous et pour la vie de tous. Aujourd'hui, nous ne pouvons passer sous silence, l'appel du Jeûne Fédéral qui insiste sur l'humiliation comme condition fondamentale de la solidarité entre les gens et entre les peuples. Aujourd'hui, nous devons aussi mentionner cet extraordinaire message qui nous vient du Ruanda meurtri où des hommes et des femmes ont compris, après tant de souffrances, que la seule voie possible pour restaurer l'art perdu de vivre ensemble passe par le jeûne du valoir, du savoir, de l'avoir et du pouvoir.
Alors seulement, l'espérance d'une convivialité nouvelle sera possible. Descendre - humiliation - jeûner, trois termes qui sentent bon l'appel à une autre pauvreté. Invitation à entrer dans un chemin de service afin de rendre un peu d'humanité et d'espérance à ceux et celles qui en sont privés. C'est sans doute à ce prix que la spiritualité donnera du sens à ceux et celles qui sont revêtus des vêtements de la misère, mais dont le cœur a soif de vie.

Olivier Labarthe

La nouvelle loi sur le travail
1. Les enjeux

Dossier préparé par Bernard Grangier

Le Courrier - 16 septembre 1996, page 3, a donné un bon résumé des enjeux de la votation. Nous en reproduisons l'essentiel ci-après, avec quelques sous-titres ajoutés par la rédaction.

Pour le monde du travail, l'automne sera marqué par la campagne politique concernant la révision de la Loi fédérale sur le travail (LT), et la Suisse du 2 décembre ne sera plus tout à fait la même qu'auparavant. La votation du 1er décembre porte en effet sur une loi importante, agissant sur les conditions de travail de presque trois millions d'employés. Cette révision constitue donc un enjeu majeur tant pour les salariés que pour les employeurs, et aussi bien au niveau de la situation réelle que de l'ambiance sociale en Suisse. Ce thème occupe les esprits depuis 1989, lorsque le Conseil fédéral a proposé une révision de la LT dans le but d'éliminer l'interdiction du travail nocturne pour les femmes employées dans l'industrie. A cette époque, la Convention 89 de l'Organisation internationale du travail – empêchant précisément ce type de travail – déployait ses effets en Suisse et a cassé cette volonté de promouvoir l'«égalité» des sexes à l'envers. En 1992, après avoir dénoncé ce traité international, le Conseil fédéral est revenu à la charge d'une façon un rien plus «subtile». Le but avoué d'«améliorer la protection de toutes les personnes occupées de nuit» a pu duper certains parlementaires. Ceux du Parti socialiste entre autres ont accepté d'entrer en matière sur cette révision de la loi, en prenant soin de négocier des contreparties en faveur des travailleurs/euses nocturnes.

Accords balayés

Une suite de compromis, admis par les syndicats, a alors été conclue. Ils prévoyaient, à l'origine, le choix d'une compensation en temps ou en argent équivalent à 10% de la durée d'activité nocturne. Ce qui revenait, en fait, à admettre une diminution du temps de travail aux alentours de 37 heures. C'est en effet une des seules manières efficaces de protéger la santé malmenée par les horaires atypiques.
Mais ces compromis ont tous volé en éclats et, dans la version de la LT finalement votée par les Chambres fédérales le 22 mars 1996, il ne restait aucune compensation, ni pour le travail de nuit régulier, ni pour celui du dimanche. L'interdiction du travail nocturne des femmes dans l'industrie était aussi éliminée.

Par ailleurs, la loi votée allonge la durée maximale de la journée «ouvrable» à 17 heures, de 6 h à 23 h (actuellement de 6 h à 20 h), le travail dit de «nuit» ne commençant qu'après. Une libéralisation du régime du travail supplémentaire a également été introduite dans la LT qui ne prévoit plus la nécessité d'autorisation fédérale pour ces suppléments d'activités pouvant totaliser quelques 500 heures. Enfin, la LT nouvelle formule laisse la possibilité aux commerces d'ouvrir six dimanches ou jours fériés par an. Une disposition qui n'a d'ailleurs rien à faire dans cette loi puisqu'il s'agit plutôt d'une mesure de police cantonale.

Quelques progrès

Sur ce fond général de dégradation, quelques progrès sont toutefois à noter. Les travailleurs - hommes ou femmes - ayant des responsabilités familiales peuvent bénéficier de quelques aménagements d'horaire. Les femmes enceintes ou les mères allaitantes bénéficient d'une protection accrue contre le travail de nuit. Un suivi médical doit enfin être prévu par les entreprises qui emploient des travailleurs en horaires nocturnes.

Réactions

Face aux larges conséquences sociales, sanitaires et familiales de cette loi, les acteurs de poids ont clairement choisi leurs camps. La gauche et les syndicats la refusent évidemment et ont même provoqué son passage devant le peuple en faisant signer le référendum par 125'000 citoyens. Ils refusent la déréglementation des horaires de travail – du soir, de nuit, du dimanche ou par les heures supplémentaires – au nom de la protection de la santé des travailleurs en place. Et au nom de l'emploi pour les futurs chômeurs que cette LT pourrait créer en favorisant la rationalisation de l'économie suisse sur le dos des travailleurs.

2. Les points litigieux de la révision de la loi

Nous donnons des extraits de la brochure *Les raisons de dire non* - automne 1996, Comité vaudois contre la révision de la LT, qui reprennent les principaux points litigieux de la révision de la loi.

1. La prolongation de la durée du travail de jour

Selon la révision

Le travail de jour normal s'étend sur 17 h et dure de 6 heures à 23 h. Jusqu'à ce jour, la limite était fixée à 20 h. De ce fait, non seulement le travail en deux équipes n'est pas soumis à autorisation, mais aussi, les accords conventionnels sur les suppléments pour le travail de nuit après 20 h sont menacés.

Quelques arguments

☞ Prolonger le travail de jour transforme la nuit en jour; le travail jusqu'à 23, voire 24 h est du travail de nuit. Cet avis est celui de 80% de la population (Institut de recherche GfS, 1996).

☞ Grâce à la révision de la loi, la productivité du capital des entreprises augmente de 17,5%.

☞ La révision met unilatéralement les coûts de la flexibilisation sur le dos des travailleuses et des travailleurs. Les patrons pourront exiger d'eux des horaires encore plus extravagants tout en les payant moins.

☞ En Suisse, travailleuses et travailleurs n'ont pas voix au chapitre lorsque l'on fixe la durée du travail, contrairement à ce qui a lieu dans la plupart des pays de l'Union européenne (UE).

☞ La Suisse étend le travail de jour au maximum autorisé par la directive européenne 104/93. Or dans notre pays, le niveau de protection de la santé des personnes travaillant de nuit est inférieur à celui de l'Europe.

2. Suppression des demandes d'autorisation pour le travail supplémentaire

Aujourd'hui déjà, la loi permet d'exiger 260 heures de travail supplémentaires par année, soit environ 45 h de travail par semaine (durée légale maximale).« Les 90 premières n'ont pas besoin d'autorisation, les 170 suivantes doivent recevoir l'aval de l'autorité cantonale.»

Selon la révision

Ces quotas sont maintenus, mais toute demande d'autorisation est supprimée, ceci en vue de déréglementer la LT pour supprimer des prescriptions bureaucratiques dépassées et revitaliser l'économie suisse.

Quelques arguments

☞ La Suisse n'a pas besoin d'une déréglementation qui revient à sacrifier la protection de la santé et le congé dominical.

☞ On ne revitalisera l'économie suisse que si les travailleuses et les travailleurs sont en bonne santé et vigoureux.

☞ Cette révision dépasse les bornes. Ce sont les milieux patronaux qui ont dénoncé le compromis des partenaires sociaux.

☞ Sous prétexte de supprimer des mesures bureaucratiques, on cherche d'abord à baisser les salaires en étendant jusqu'à 23 h le travail de jour.

☞ Lors de l'introduction d'horaires flexibles (travail de nuit, travail en équipe), l'obligation d'une autorisation joue, en Suisse, un rôle secondaire pour les entreprises (seuls 11% font état de problèmes), en comparaison avec l'Union européenne (UE) (45%). (Etude du BASS 1996).

☞ Selon l'Office fédéral des statistiques, le volume d'heures supplémentaires entre 1991 et 1994 - en pleine crise - représente l'équivalent arithmétique de 77'000 postes de travail!

3. Levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes

Selon le patronat

C'est au nom de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes que se justifie la suppression de l'interdiction de travailler la nuit pour les femmes dans l'industrie.
Cette interdiction est une vieillerie qui handicape les femmes sur le marché de l'emploi.

Quelques arguments

☞ Les employeurs s'autoproclament «défenseur des femmes» en brandissant à tort et à travers le principe de l'égalité des droits pour faire passer dans les faits des mesures antisociales comme l'augmentation de l'âge de la retraite ou la généralisation du travail de nuit. Ils continuent par contre à verser aux femmes salariées des salaires bien plus bas que ceux des hommes et s'opposent à l'ntroduction d'un congé maternité payé.

☞ Contre la protection moderne de la santé et un temps de repos supplémentaire obligatoire prévus dans le compromis du Conseil fédéral, on aurait pu accepter la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie.

☞ La révision encourage les entreprises à recruter, pour du travail de nuit, des femmes qui sont mal rémunérées; cela sans avoir à leur accorder un temps de repos supplémentaire. Pervertir l'égalité, c'est ça!

☞ Le manque de jours de repos se traduira financièrement pour la collectivité: l'absence de protection de la santé entraînera une augmentation des coûts de la santé.

☞ Si les personnes qui travaillent la nuit sont malades et démotivées, notre pays ne sera plus compétitif.

☞ Etant donné la double charge qu'elles supportent (ménage/éducation et activité rémunérée), les femmes qui travaillent de nuit ne peuvent dormir en moyenne que quatre heures pendant la journée.

4. Travail dominical

Selon la révision

La révision s'en prend deux fois au dimanche comme jour de repos. Elle introduit, dans le commerce de détail, la possibilité de travailler six dimanches par an sans autorisation préalable (obtenue sous la pression des grands magasins) et elle rejette une meilleure protection contre le travail dominical régulier (pas de compensation en temps de repos supplémentaire).

Quelques arguments

☞ L'enjeu dépasse de loin la simple possibilité de faire ses courses le dimanche; l'introduction du travail dominical dans la vente sera suivie inévitablement dans d'autres branches.

☞ Celui qui tient à son dimanche férié doit aussi l'admettre pour le personnel de la vente.

☞ Les familles des vendeuses et des vendeurs ont aussi droit à un dimanche passé en commun.

☞ Tous les pays européens limitrophes connaissent une interdiction du travail le dimanche.

☞ Lorsqu'il s'agit d'activités socialement nécessaires et justifiées, le travail dominical est depuis longtemps une réalité (hôpitaux, restauration et hôtellerie, transports publics, etc.).

☞ Là où le dimanche est nécessaire, il doit être l'objet d'une protection particulière.

☞ Le dimanche férié pour tous et toutes possède une importance sociale incommensurable.

☞ Le dimanche est le jour de recueillement: «Car en six jours le Seigneur a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a consacré.» (3e commandement)

5. Refus de la compensation en temps pour le travail de nuit et du dimanche

Selon le compromis du Conseil fédéral

Des solutions souples en matière de temps de travail et une meilleure protection de la santé des salarié(e)s qui travaillent dans des entreprises où il est nécessaire de faire du travail de nuit régulièrement ou périodiquement étaient prévues par ce compromis. Une petite majorité parlementaire (89 voix contre 80) a réduit cela à néant.

Quelques arguments

☞ Une loi qui n'offre pas une protection minimum aux personnes travaillant de nuit ou le dimanche ne mérite pas son nom.

☞ Le ministre radical de l'économie et conseiller fédéral Delamuraz a déclaré: «Vous avez pris un certain nombre de décisions, toutes dans le sens d'une diminution des droits des employés et des travailleurs».

☞ H. Krüger, médecin du travail (EPFZ): «D'un point de vue médical, une telle réglementation (temps de repos supplémentaire) est la seule solution raisonnable» (Commission du Conseil national, 23.10.95).

☞ L'ancien conseiller fédéral, Hans Peter Tschudi, pense qu'«au lieu d'une loi équilibrée, le Parlement a adopté une loi unilatérale».

3. Prises de position

La neutralité du Conseil fédéral

Domaine public - 05.09.96, n°1267

(ag) Les milieux économiques mettront le paquet pour faire passer la loi sur le travail. Le comité de soutien est d'importance. Les relais traditionnels sont mobilisés et même les officines de plus bas étage, style Trumpf Buur, recevront de quoi publier leurs annonces populistes. Dans ces circonstances, la défection du Conseil fédéral qui ne soutiendra pas (ni ne combattra) la loi est spectaculaire. Elle fait clairement comprendre que le texte, adopté sans recherche raisonnable de compromis, est celui de la majorité de droite des Chambres.

Une liberté réciproque

Les éditorialistes de droite n'osent (pour l'instant) contre-attaquer frontalement. Ils ironisent sur le Conseil fédéral retiré sur l'Aventin alors que l'enjeu est vital pour la compétitivité suisse, disent-ils. Ce serait quasiment une violation du devoir constitutionnel du Conseil fédéral «autorité directoriale et exécutive de la Confédération». En fait, l'originalité du système suisse, c'est l'extrême liberté des Chambres à l'égard du pouvoir exécutif, et naturellement du peuple de la démocratie directe à l'égard des Chambres. Contrairement aux régimes à majorité parlementaire, les désaveus successifs n'entraînent pas de crise politique, de démission, de substitution de majorité comme en rêvent certains réformateurs. Mais évidemment cette liberté est réciproque. Un texte qui porte essentiellement la marque des Chambres n'engage pas le Conseil fédéral. C'est donc le Conseil fédéral qui, en l'occurence, interprète correctement l'esprit des institutions, n'en déplaise aux éditorialistes bourgeois. La décision est en ce sens beaucoup plus qu'un mouvement de mauvaise humeur. C'est un avertissement et un correctif aux «abus» du pouvoir parlementaire que nul risque de dissolution et de retour devant l'électeur ne retient dans ses coups de force.

L'épiscopat place au premier plan le caractère sacré du dimanche

Le Courrier - 06.09.96, APIC

La Conférence des évêques suisses ne donne pas directement de mot d'ordre à propos de la révision de la loi sur le travail, soumise au peuple le 1er décembre prochain. Les évêques entendent cependant proposer des «critères de réflexion». La CES a ainsi rappelé haut et fort hier au cours de sa traditionnellle conférence de presse que le dimanche est «un cadeau de Dieu pour l'humanité».
Le président de la CES, souligne Mgr Henri Salina, précise que les évêques, selon leurs habitudes, n'entrent pas directement dans le débat politique concernant la nouvelle loi sur le travail qui prévoit une libéralisation du travail de nuit et du dimanche. «Nous donnons des éléments de réflexion, mais après c'est au citoyen, en son âme et conscience bien éclairées, de prendre la décision»(...)

Position de Mgr Koch

Décrite dans la *conférence de presse de l'agence APIC* - Soleure, 04.09.96

La suppression du repos du dimanche, comme la destruction de l'environnement sont les signes d'un abus coupable du cycle de la vie, estime l'évêque de Bâle. Mgr Koch prononce un «non» très clair à la nouvelle LT .
Pour vivre, l'homme a besoin d'un sain équilibre entre le travail et le repos, souligne-t-il dans une déclaration diffusée par la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (...)
Cette exigence n'implique pas qu'il ne faille absolument pas travailler le dimanche. Le travail qui sert à protéger et à soigner la vie des autres, le travail qui aide l'homme à comprendre la signification du dimanche, respecte le cycle de vie. C'est pourquoi d'un point de vue chrétien le critère pour le travail du dimanche ne peut résider uniquement dans l'économie, mais dans le contexte global de la vie, explique l'évêque.
Si les Eglises chrétiennes s'engagent pour la protection du dimanche, ce n'est pas seulement pour défendre leur position, relève Mgr Koch. Il en va de la dignité de la vie de l'homme et de la société.

Position de l'Eglise nationale protestante de Genève (ENPG)

Décrite dans *Le Courrier*, 14-15.09.96, Isabelle Ducret

L'ENPG rappelle que la réforme de cette loi n'a obtenu qu'une courte majorité aux Chambres et fait l'objet d'un référendum. Ses opposants, dont l'ENPG, lui reprochent de le faire «au détriment de la santé et de la protection des travailleurs, notamment des femmes»(...)

Forte de ce rappel et se basant sur le principe de l'alternance de la vie active et du repos que consacre le sabbat dans la Bible, l'Eglise protestante s'interroge: «Une société dans laquelle disparaît peu à peu toute référence commune au rythme du travail et du repos ne brise-t-elle pas sa cohésion en profondeur, celle qui donne espace à la relation, à la modération et à la solidarité vraie?» Et d'insister: le *sabbat* – le dimanche, le repos – existe justement pour humaniser la vie et le travail des humains.

Les comptes en bref

Pertes et Profits du 1.1 au 31.12.	1994	1995
Dons divers	17004.25	27069.25
Dons membres	27840.–	28000.–
Cotisations	12635.–	22320.–
Recettes diverses	14794.50	21870.05
Intérêts bancaires	66254.35	57239.22
Contribution ALFA	61800.–	77690.–
Subsides AC	153460.–	161395.–
Subsides DDA	917202.–	1002442.90
Total des recettes	**1270990.10**	**1398026.42**
Voyages	33124.60	76481.20
Nourriture, logement, entretien	202640.–	249797.90
Ass. maladie et frais médicaux	103744.80	111631.55
Charges sociales	142198.65	174093.35
Pécule de reclassement	248050.–	247030.–
Cours, écolage, personnel local	38395.60	39414.25
Formation et préparation	64958.40	62753.10
Coordinations, rencontres, div.	128255.50	115882.90
Total/frais d'affectation volontaires	961367.55	1077084.25
Total/locaux/suivi/gestion/adm.	269438.85	306774.38
Total/frais activités diverses FSF	127411.38	123162.80
Total des dépenses	**1358217.78**	**1507021.43**
Résultat de l'exercice (perte)	**-87227.68**	**-108995.01**

Bilans au 31 décembre	1994	1995
Liquidités	993782.71	1260105.41
Débiteurs et comptes courants	39837.64	413199.60
Disponible à court et moyen terme	1113214.05	823177.95
Actifs transitoires	235146.85	105633.30
Mobilier et machines de bureau	6400.–	7000.–
Informatique	1300.–	5000.–
Immeuble/installations Bouveret	17001.–	17001.–
Total des actifs	**2406682.25**	**2631117.26**
Créanciers	22736.05	432473.–
Passifs transitoires	158924.60	130433.70
Fonds de réserve FSF	217506.95	30433.95
Fonds de réserve Volontaires	1829509.78	1694866.75
Capital du mouvement	265232.55	178004.87
Résultat de l'exercice (perte)	-87227.68	-108995.01
Total des passifs	**2406682.25**	**2631117.26**

Le calendrier nouveau est arrivé !

Un Calendrier différent...

Les trois mouvements EIRÉNÉ, FSF et GVOM sont en train de préparer la publication d'un calendrier...

Je vous entends d'ici, signale la coordinatrice de GVOM, l'initiatrice de projet avec Daniel Caselli photographe, actuellement volontaire en Uruguay... Je vous entends d'ici... «Quoi ? encore un calendrier ? Il y en a déjà une telle quantité... Helvetas, WWF, calendrier Machin, calendrier Bidule... Ils ont vraiment pas deux sous d'idées... les pauvres... pas un brin d'imagination»

Attendez, attendez! Poursuit-elle... Laissez-nous d'abord vous expliquer: première caractéristique... C'est un calendrier perpétuel. (vous n'en achetez qu'un pour la vie si vous êtes soigneux). C'est un calendrier avec uniquement les dates sans les jours de la semaine (vous pouvez les arranger comme vous voulez dans le désordre mais vous ne disposez pas d'un nombre illimité de dimanches... ils sont réglementés). C'est donc un calendrier inusable (vous faites une affaire... et nous à partir de l'an prochain plus du tout).

Deuxième caractéristique c'est une collection d'œuvres d'art puisqu'il sera illustré par 13 photos noir-blanc de Daniel Caselli, un excellent photographe uruguayen actuellement volontaire à Montevideo...

Troisième caractéristique, quand vous ferez l'acquisition de ce calendrier vous ne soutiendrez pas une seule organisation mais trois et vous soutiendrez de façon plus générale le volontariat.

Alors réfléchissez bien, nous allons vous le présenter dans notre prochain numéro. Avec bulletin de commande.

A propos du vin de l'année GVOM

Autre action que GVOM vous proposera dans le prochain numéro, nous dégustons toujours, le choix est difficile: le vin de l'année sera-t-il Sud? Africain? Chilien? Portugais? Suisse? Italien? Faites des économies...

Ce que nous pouvons déjà dire c'est qu'il sera rouge et pas perpétuel.

Un renfort bienvenu !

GVOM, a pu, par le biais du «crédit innovation» octroyé par la Confédération à Unité, engager une volontaire de retour d'affectation: pendant les 6 prochains mois, Cécile Hétault, qui a passé deux ans au Costa Rica comme infirmière puéricultrice, va donc renforcer notre groupe de coordination ainsi que le Comité d'Eiréné. Ses tâches seront des plus variées: élaboration d'un réseau avec les média, mise à jour des fichiers, participation au groupe de recherche de fonds, élaboration et envoi d'un questionnaire aux «anciens» volontaires Eiréné et GVOM de retour depuis 1980... L'idée derrière tout cela est de montrer l'importance et l'influence de l'engagement des volontaires de retour dans la société helvétique. Peut-être serons-nous aussi amenés à découvrir bien d'autres aspects sur le volontariat.

Nous vous remercions de faire bon accueil à ce questionnaire et de prendre un moment pour le remplir. Les résultats de notre petite enquête seront publiés dans un prochain numéro d'Interrogation.

Béatrice Faidutti Lueber
Coordinatrice GVOM
(Commentaires du copiste...)

La parole à un volontaire

Ce mois, nous avons jugé utile d'accorder la parole à Jean-François Richard pour qu'il nous entretienne de son expérience de volontaire dans le programme Nord auprès de la communauté de Grandchamps à Areuse.

Jean-François est né à Nantes il y a 64 ans. Il est marié et père de deux enfants. Il a exercé le métier d'enseignant pendant longtemps en France avant de devenir bibliothécaire. La retraite est pour lui l'occasion de mettre au service de ceux qui le lui demandent son expérience et son savoir faire.

Je suis venu ici dans cette communauté monacale féminine issue des Eglises de la Réforme pour un an. Le profil du poste est le suivant: partager la vie de cette communauté et assurer un service bénévole fixé par contrat avec elle. Le mien consiste à m'occuper du jardin, faire des travaux de peinture, et rendre fonctionnelle une bibliothèque qui ne le devient guère.

Pour ceux qui voient cela de l'extérieur, quel sens peut bien avoir la présence d'un homme seul au milieu de cette communauté? Car enfin Eiréné envoie des volontaires pour un service social en Europe et dans différentes parties de l'hémisphère Sud. Beaucoup effectivement ne voient pas grand sens à cet appel puisqu'en l'espace d'une vingtaine d'années, trois candidats ont répondu positivement à l'offre de ce poste.

Alors, me direz-vous, qu'est-ce qui vous motive pour accomplir un tel service? Pour vous répondre, je vous dirai que ma chambre se trouve dans une aile de bâtiment appelée «Béatitudes» (Mat. 5:1-11).

Cette communauté essaie justement de réaliser ce programme tracé dans ce grand discours du Christ que je croyais connaître et qui n'est certainement pas passé jusque dans mes tripes. N'étant pas un théologien, mais un simple citoyen, marié et père de famille, je ne peux que vous suggérer dans ces quelques lignes le sens de ma présence ici.

Dans dix mois, il me faudra aller ailleurs et reprendre ou non les responsabilités que j'ai quittées. Je ne suis donc pas venu pour contempler; d'ailleurs je trouve stupide cette représentation d'une différence entre vie active et vie contemplative: les sœurs ici sont toutes bien occupées et ne chôment pas. Mais, dans ces Béatitudes, le Christ qui savait que ses contemporains n'étaient pas heureux, et qui sait très bien que notre monde actuel souffre et n'est pas très heureux non plus, est venu nous appeler à une action urgente: mettre en pratique ce qu'il dit et porter du fruit.

Mais comment réaliser ce beau programme, si voulant aider les autres on ne se connaît pas soi-même, c'est-à-dire si on n'a pas su débarasser en soi les ronces qui empêchent le fruit et si on n'a pas réussi à nommer jusqu'à ses appartenances secrètes? Sinon, l'aveugle que l'on est entraînera un autre aveugle dans le même trou. Et puis, on ne sait jamais, peut survenir une grande tempête, ne serait-ce que dans l'amour de ses ennemis; alors, il aura fallu bâtir sur du roc pour tenir le choc.

Jean-François Richard

Quel volontariat pour quelle coopération ?

Extraits d'une réflexion présentée au nom de Frères sans Frontières, au forum Cinfo, le 7 septembre 1996. Ce forum, organisé à Bienne, est la principale manifestation publique suisse sur la coopération. Il a réuni plus de quarante organisations non gouvernementales.

Publié dans le Courrier de Genève, le 14-15 septembre 1996

Il est impossible de réfléchir à la coopération, ses programmes et sa politique du personnel (en Suisse et sur le terrain) sans indiquer, en quelques exemples, la dynamique fondamentale de notre planète.

Selon le *Rapport mondial sur le développement humain*, publié en juillet dernier par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), la fortune en dollars des 358 milliardaires les plus riches est supérieure au revenu annuel cumulé des 45% d'habitants les plus pauvres de la planète.

Dans 100 pays du tiers monde, la croissance économique est nulle ou en chute libre. Quelque 1,5 milliards d'individus s'en sortent moins bien aujourd'hui que dans les années 80. En quelques années, le SIDA fera baisser l'espérance de vie en Afrique de soixante-deux à quarante-six ans.

Toujours selon le PNUD, les pays avec un développement humain de niveau moyen affichent un retard de dix-sept ans sur les vingt pays les plus riches. Ceux qui connaissent un bas développement humain (la grande majorité des nations du tiers monde) auraient besoin de 200 ans pour rejoindre ces vingt pays développés (Europe occidentale, Japon, Etats-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande).

Dans ce cadre, le monde «sous-développé» dépend toujours plus de la coopération des pays riches. Mais celle-ci est faible. Pis, elle recule et seule une infime partie de l'aide arrive aux secteurs véritablement les plus nécessiteux. Par exemple, seul 5% des prêts des banques multinationales, attribués aux crédits ruraux, parviennent effectivement aux paysannes.

L'aide publique au développement a baissé en 1995 d'environ 10% par rapport à 1994. En pourcentage du produit national brut (PNB), l'aide publique au développement atteint à peine 0,27% pour les vingt-et-un pays membres de l'OCDE. C'est le pourcentage le plus faible depuis 1970 et le plus éloigné du 0,7% promis à la Conférence de Rio en 1992. La dette extérieure devient étouffante pour le Sud. Au Nicaragua, chaque citoyen doit six années de revenus aux banques étrangères. En Argentine, la dette extérieure a augmenté de 57%. Chaque nouveau-né argentin naît avec une dette de 2690 dollars.

Deux crises

Ces chiffres «terrifiants» ne font que prouver l'existence d'une double crise.

D'une part, tout indique que nous vivons sur une planète invivable. Si on généralisait le niveau de consommation suisse dans le monde entier, on aurait besoin d'une quantité de matières premières équivalentes à celle de cinq planètes terres.

Ensuite, si les modèles actuels (d'économie, de distribution et de consommation) prédominants au niveau mondial continuent à être reproduits, de nombreux peuples sont condamnés à disparaître.

Comme le signale encore le rapport du PNUD, «si les tendances actuelles se maintiennent, la disparité économique entre les pays industrialisés et les pays en développement passera à court terme du stade de l'injustice à celui de l'inhumain». Le concept de croissance économique élaboré par le Nord a échoué pour les deux-tiers de l'humanité.

D'autre part, il existe une deuxième crise, celle de la coopération au développement ou de la coopération tout court. Quantitativement, les pays riches tentent de réduire leurs déficits internes en réduisant la part consacrée à la coopération. En sus, les intérêts économiques que les pays riches tentent de retirer de la coopération transforment le véritable sens idéologique, solidaire, humaniste qui l'a motivée à d'autres époques.

La seule coopération Nord-Sud acceptable doit être comprise comme un échange horizontal, un apprentissage mutuel, un exercice de rédemption historique... En dernière instance, comme l'unique manière de résoudre ensemble un problème-clé: le développement durable de la Terre.

Pour se rapprocher de ce concept profondément humain de la coopération, il est possible de se référer à un article publié par l'une des publications alternatives les plus sérieuses d'Amérique centrale et qui décrit «les 14 commandements du bon coopérant» en faisant une synthèse du vécu de nombreux acteurs -autochtones et expatriés- durant la décennie complexe des années 80. Les principaux commandements sont les suivants:

- Le plus important n'est pas ce qu'on apporte, mais comment on l'apporte.
- Laisser le partenaire local être le protagoniste du projet.
- Stimuler l'auto-estime du partenaire local.
- Ne pas aider celui qui ne s'aide pas. La coopération doit être une rencontre d'efforts, l'addition des volontés.
- Coopérer, ne pas faire de dons. En combattant la charité.
- Respecter la dynamique du processus: c'est la règle fondamentale.
- Comprendre la culture locale. On ne demande pas au coopérant une conversion, mais de la compréhension.
- Eviter le «nord-centrisme» dans les analyses et dans sa conduite.
- Ne pas tout imposer, mais ne pas tout accepter. Celui qui accepte de manière a-critique les décisions du partenaire n'est plus nécessaire. Celui qui impose ses décisions au partenaire devient indésirable.
- Coordonner le projet avec d'autres projets semblables existant dans la zone. L'important, c'est le développement local, non la propriété privée du projet.
- Découvrir que coopérer, c'est apprendre.

Entre le modèle et la réalité

Il ne serait pas juste de terminer cette réflexion sans évoquer certains efforts réels et tangibles.

Prenons l'exemple de UNITE, structure de coordination d'une trentaine d'organisations associées à son programme. Fin 1995, 182 personnes travaillant au sud étaient financées par UNITE: parmi elles, 46% de femmes; 27% dans le secteur médical; 24% dans le social; 16% dans la formation et l'enseignement professionnel; 6% dans l'agriculture et 6% dans l'administration et la comptabilité.

Depuis plusieurs années, UNITE a développé sa propre mise en question. A tel point qu'aujourd'hui, le concept même de «volontariat» est remis en question.

Il en découle que le nouveau programme 1996-1998 que UNITE a signé cette année avec la Direction de la coopération au développement (DDC) de la Confédération, principal appui financier, a été intitulé: «Programme d'appui et d'échange de personnes pour la coopération entre le Nord et le Sud».
Parmi ces activités, l'appui aux partenaires et au personnel local du Sud, l'échange mutuel par des affectations Nord-Sud et Sud-Nord, l'échange de personnel Sud-Sud, ainsi que l'utilisation des expériences des volontaires à leur retour.

Le processus intense de coordination des volontaires sur le terrain, dans huit pays ou régions de la planète, constitue un autre aspect essentiel du travail de UNITE.

Réflexion finale

Théoriquement, la coopération a pour ultime objectif d'aboutir à sa propre disparition. En collaborant à la reconstruction d'un Sud nouveau et à la reformulation de nouvelles relations Nord-Sud-Nord, qui rendraient inutiles ces formes actuelles de coopération et qui donneraient vie à un nouveau concept d'échange mutuel solidaire.

Ce serait le dernier et le plus important des commandements du coopérant: se convaincre que la finalité de sa présence est de disparaître. La preuve du succès de son travail est qu'au terme des apports extérieurs, le projet subsiste avec des ressources et une dynamique propres. Travailler pour s'en aller, en effectuant un lent déplacement des responsabilités et de la prise de décisions vers les autres en vue d'une fin annoncée: cesser d'être nécessaire.

Sergio Ferrari

Essayez Le Courrier!

Pour deux, six ou douze mois...
Vous bénéficiez
de notre tarif «promotion».

Je choisis de:

- ☐ faire un essai de **deux mois**: **25 fr.**
- ☐ m'abonner pour **six mois**: **122 fr.** (au lieu de 162 fr.)
- ☐ m'abonner pour **une année**: **225 fr.** (au lieu de 295 fr.)

Nom: ....

Prénom: ....

Rue et n°: ....

NP et localité: ....

Téléphone: .... Année de naissance: ....

Profession: .... Signature: ....

Nous nous permettons de vous signaler la situation financière préoccupante du quotidien *Le Courrier*. Ce journal se trouve, en effet, affecté dans sa survie suite à la décision de la Société Catholique de Genève de ne pas renouveler sa contribution annuelle d'un montant de 250'000 francs.

Nous estimons primordial de soutenir ce journal plus que par de sympathiques déclarations car il défend, au quotidien, l'option préférentielle pour les pauvres et nos intuitions de société.

Nous voulons donc vous proposer d'aider «Le Courrier», soit en vous abonnant, si vous ne l'avez pas déjà fait, soit par un don. Nous vous en remercions d'avance.

Un abonnement peut être souscrit en complétant le coupon ci-joint et en l'envoyant à:

Le Courrier
rue de la Truite 3
Case postale 238
1211 Genève 8

Tous vos dons peuvent être versés au CCP 12-1254.9

JAB – 1033 CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

Rédaction

Av. Juste-Olivier 11
CH-1006 Lausanne
CCP 10-10580-2

FSF

Frères sans frontières
Case postale 129
CH-1709 Fribourg
CCP 17-7786-4

GVOM

B. Faidutti-Lueber
R. Henri-Mussard 6
CH-1208 Genève
CCP 10-20968-7

EIRÉNÉ

Comité suisse
Godi Glatz Consulting
CH-1350 Orbe
CCP 23-5046-2

Changement d'adresse

Prière de l'annoncer directement au mouvement concerné

«Interrogation» paraît huit fois par année

Il est adressé aux membres de nos organismes selon les statuts

Impression:

Imprimerie Glasson SA – Rue de la Léchère 10 – CH-1630 Bulle